

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Mélanie BALSON
Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Réhabilitation partielle du bâtiment sis 35/37 rue des Ateliers – Mandat à la SPLAAD portant délégation de maîtrise d'ouvrage – Bilan de clôture de l'opération

M. Pribetich, au nom de la commission Écologie urbaine, Aménagement, Espace public et Tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) la réhabilitation d'un bâtiment situé 35-37 rue des Ateliers.

Après signature par les deux parties, la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage a été notifiée le 27 juillet 2012, puis a fait l'objet d'un unique avenant n°1 (notifié le 11 février 2013).

La réhabilitation de ce bâtiment inoccupé, pour un coût global prévisionnel de 1 623 912,80 € TTC (valeur septembre 2012), devait permettre de reloger l'espace autogéré des Tanneries installé boulevard de Chicago, dont le déménagement a été rendu nécessaire par l'aménagement de l'Eco-Cité Jardin des Maraîchers.

Le programme arrêté par la Ville de Dijon portait sur la création d'une salle de concert et de locaux annexes, à savoir local répétitions, espaces artistes, bar et réserve, sanitaires et locaux techniques pour une surface utile estimée à 400 m².

L'opération a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 20 décembre 2013. Les travaux ont été réceptionnés en janvier 2015.

Le compte de résultat de clôture définitive de l'opération, joint au rapport, fait apparaître un montant total de dépenses de 1 543 976,25 € TTC, soit un **coût final du projet inférieur d'environ 80 K€ à l'estimation prévisionnelle**.

Le montant total des produits (versements déjà effectués par la Ville de Dijon) s'élève à 1 615 583,01 € TTC.

En conséquence, le bilan présente un **solde global positif de 71 606,76 € TTC**, qui sera reversé par la SPLAAD à la Ville de Dijon.

Vu le compte de résultat de clôture de l'opération de réhabilitation partielle du bâtiment situé 35/37 rue des Ateliers à Dijon, établi par la SPLAAD, et annexé à la délibération ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le compte de résultat de clôture arrêté par la SPLAAD, qui fait apparaître un solde global positif de 71 606,76 € toutes taxes comprises ;

2 - préciser que ce solde positif fera l'objet d'un versement à la Ville de Dijon par la SPLAAD avant le 31 décembre 2020 ;

3 - donner quitus à la SPLAAD de l'accomplissement de ses missions dans l'opération de réhabilitation partielle du bâtiment sis 35-37 rue des Ateliers ;

4 - dire que la Ville de Dijon se substitue à la SPLAAD dans ses droits et obligations à l'issue du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

5 - m'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Contre : 10